

Soyons vigilants face à la maltraitance

Fiche technique no 1 : Notions de base et responsabilité

Notre responsabilité



Conformément à la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, nous avons tous, **LE devoir d'agir et de lutter contre les situations de maltraitance** que nous repérons.

Les 5 éléments clés de la maltraitance :

- Geste (violence) ou une absence d'action (négligence);
- Unique ou répétitif;
- De façon intentionnelle ou non intentionnelle;
- Relation où il devrait y avoir de la confiance (proche, personne-ressource, etc.);
- Cause du tort ou de la détresse à la personne.

ACTION

- Repérer les indices selon vos compétences et connaissances professionnelles;
- Aviser votre équipe interdisciplinaire des signes identifiés;
- Respecter les droits de la personne, sa dignité et la confidentialité.



- Accorder une importance à la création d'un lien de confiance;
- Écouter la personne;
- Créer un espace où la personne peut se sentir libre de s'exprimer;
- Observer le milieu, le climat, les réactions de la personne;
- Être en lien avec les proches, les écouter et les soutenir.



- Les étiquettes, les conclusions rapides;
- La recherche de solutions toutes faites;
- Les conseils ou la confrontation;
- Les jugements ou les réprimandes.

Consultez le [dossier maltraitance](#) sur l'*Intranet*

Ligne Aide Abus Aîné : ☎ 1-888-489-2287